

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Achat de séances de formation "Groupe de parole" à LA RONDE DES LIENS pour les assistantes maternelles du Relais Petite Enfance

N° : VA_DEC2021_30
Service : Petite enfance

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

-de passer une convention avec LA RONDE DES LIENS afin de mettre en place 10 séances de deux heures d'analyse de pratique avec les assistantes maternelles pour acquérir une méthode de paroles avec les parents.

Il s'agit de formations-actions avec rapports théoriques, réflexions, mises en application au sein du Relais Petite Enfance

-de payer la somme de 2000,00 €TTC (soit 200,00 € pour une séance de 2 heures x 10 = 2 000,00 €) à LA RONDE DES LIENS selon les termes de la convention sur présentation de factures, par mandat administratif.

Imputation comptable : 6288 64 4300

Politique publique (domaine-action-activité) : 14.2.4 Relais ass. maternelles indépendantes

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 19 février 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178146C-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 3 mars 2021

CONVENTION DE FORMATION

Entre les soussignés :

La commune de Villeneuve d'Ascq représentée par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON agissant en vertu de la délibération n° VA_DEL2020_61 du 05 juillet 2020 portant délégation dans les domaines énumérés à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la décision n° VA_DEC2021_30 en date du 19 février 2021.

Et

LA RONDE DES LIENS,
2A rue de la Victoire 59780 WILLEMS
représentée par Madame Catherine Authom, psychologue, spécialisée en accompagnements des parents et des professionnels de la petite enfance et de l'éducation.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE I : OBJET

LA RONDE DES LIENS et le service Petite Enfance de la ville de Villeneuve d'Ascq s'associent pour mettre en place des séances de formations.

Intitulé du stage : Analyse de pratique.

Acquérir une méthode de parole avec les parents, analyser sa pratique.

Cette prestation entre dans le cadre des animations mises en place par le relais d'assistantes maternelles du service petite enfance.

ARTICLE II : DURÉE

LA RONDE DES LIENS s'engage à assurer → 10 interventions de 2 heures chacune auprès du Relais Assistantes Maternelles.

Il s'agit de formations-actions avec apports théoriques, réflexions, mises en application au sein de la structure.

Durée : 10x2 heures

Lieu : RAM Caramel allée du Cercle, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Proposition des dates 2021 à déterminer

ARTICLE III – MODALITES DE L'INTERVENTION

3.1) MAAT Formations accueillera au maximum 12 personnes.

La prestation se déroulera sous la responsabilité de Madame Catherine AUTHOM (LA RONDE DES LIENS) qui s'engage à apporter le matériel nécessaire au déroulement des ateliers.

L'encadrement de la séance sera assuré par Madame Catherine AUTHOM, psychologue clinicienne et l'équipe du RAM.

Préalablement à la prestation, LA RONDE DES LIENS devra avoir contracté une assurance couvrant les risques liés à son activité (responsabilité civile), à l'organisation de cette prestation et à son matériel, ceci de manière à ce que la Ville ne soit pas inquiétée.

3.2) LA RONDE DES LIENS fera son affaire personnelle des formalités, déclarations, taxes ou cotisations pouvant découler de sa prestation, ceci de manière à ce que la ville ne puisse être inquiétée.

3.3) La Ville versera la somme de : 2 000,00 € TTC pour la prestation donnée correspondant à 200,00 € (pour une séance de 2 heures) x 10, soit 2 000,00 €.

Le paiement de la facture s'effectuera par mandat administratif sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et imputée sur les crédits : 6288-64-4300 pour un montant de 2 000 €

Ces documents devront porter les indications suivantes :

- Le nom de l'association,
- Le n° de SIRET,
- La désignation de la prestation couvrant la période de l'animation,
- Le montant TTC
- La durée de l'action.

3.4) Le versement de la Ville se fera au prorata des séances réellement effectuées et dûment constatées par la Ville.

ARTICLE IV – RESILIATION

La présente convention est résiliable en cas de non-respect des obligations contractuelles par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 15 jours.

Par ailleurs, la commune pourra résilier la présente convention en cas de force majeure et pour des raisons tenant à l'intérêt général. Cette résiliation sera immédiate et prendra effet dès réception d'une lettre recommandée avec accusé réception la notifiant. Elle ne donne lieu à aucun versement d'indemnités sauf si l'intervenant a déjà commencé sa prestation (il y aura alors versement d'une somme calculée au prorata de la prestation effectuée).

ARTICLE V – AVENANT

Toute modification de la présente convention donnera lieu à un avenant.

ARTICLE VI – LITIGES

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

ARTICLE VII – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes les parties élisent domicile pour « LA RONDE DES LIENS » 2a rue de la Victoire 59780 WILLEMS et pour la Ville à l'Hôtel de Ville, place Salvador Allende, BP80089, 59652 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Fait à Villeneuve d'Ascq
Le 20 février 2021

Pour LA RONDE DES LIENS
Catherine AUTHOM

Pour la Ville de Villeneuve d'Ascq
Le Maire
Gérard CAUDRON